



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE



ÉDITOS

L'École Municipale de Musique de Coursan, dont la qualité et la réputation ne sont plus à démontrer, contribue activement à révéler et encourager les nombreux talents de notre ville. Nous soutenons et valorisons ces talents, car ils sont le reflet de notre richesse culturelle et de notre dynamisme.

Cette année encore, nous avons enrichi notre offre pédagogique avec de nouveaux ateliers, des cours adaptés à tous les niveaux, ainsi que des événements et concerts qui rythmeront notre calendrier. Notre équipe de professeurs dévoués et talentueux est impatiente de partager avec vous son savoir-faire et sa passion. Coursan regorge de talents qu'il faut encourager et que nous soutenons.

Edouard ROCHER
Maire de Coursan

La musique est une langue universelle, sans frontière. Elle est la langue des émotions. Si parfois elle nous apaise, nous enchante ou nous berce, d'autres fois, elle nous entraîne, nous relie et nous unit. La vivre ensemble, la partager, c'est ce que propose l'École Municipale de Musique de Coursan.

Cet outil formidable et précieux voulu par la municipalité, est non seulement vecteur d'apprentissage et de formation, mais aussi un chemin vers un épanouissement personnel et artistique certain. D'individuel, ce chemin s'ouvrira finalement sur une pratique collective au travers de son orchestre ou d'autres formations qui en sont issues.

Accessible à tous nos concitoyens, j'encourage vivement chacune et chacun à s'en emparer !

Cathy BOUTIÉ
Adjointe à la culture

UN PEU D'HISTOIRE...

C'est en 1876 que naît l'Harmonie Républicaine et pendant presque un siècle, c'est elle qui dispensera l'enseignement musical à Coursan.

En 1959 sera créée officiellement l'école municipale de musique sous l'impulsion de Monsieur André SARZI, alors directeur de l'Harmonie Républicaine. Il le restera jusqu'en 1981, date à laquelle, Madame Elisabeth Albert en prendra les fonctions pendant plus de 40 ans.

Aujourd'hui, Christelle Thiel, issue de cette même école de musique, est la coordinatrice de l'école.

Notre école de musique compte non seulement pléthore de coursannaises et coursannais mais accueille aussi les mélomanes des villages voisins.

Ce formidable vivier donnera naissance à de nombreux ensembles musicaux que ce soit pour Coursan ou au-delà.



Christelle Thiel,
Coordinatrice de l'école
municipale de musique



LA FORMATION

Pour les enfants de 5 à 6 ans (grande section de maternelle et cours préparatoire).

Eveil musical

L'objectif du cours est d'éveiller l'intérêt de l'enfant pour la musique, former sa capacité esthétique, son sens rythmique et mélodique. Chaque séance s'articule autour de plusieurs activités: le chant, l'expression corporelle, les jeux d'écoute, la découverte des instruments.

Cours
hebdomadaire
d'une heure



APPRENTISSAGE THÉORIQUE ET INSTRUMENTAL

Formation musicale

Formation musicale basée sur la lecture des notes, du rythme, du chant et de l'apprentissage théorique.

La pratique instrumentale peut commencer dès la 1^{ère} année de formation musicale.

Cours collectif en fonction du niveau de chacun.

**Une fois par semaine,
accessible à tous,
enfants (dès 7 ans)
et adultes.**



Formation instrumentale

Le choix de l'instrument s'effectue selon le souhait de l'élève mais reste soumis au nombre de places disponibles.

La formation instrumentale va de pair avec une formation musicale obligatoire.

L'apprentissage instrumental repose sur un enseignement technique sur méthode qui allie travail du son, exercices techniques et petits morceaux mélodiques.

En fin d'année scolaire, chaque professeur organise sa classe d'instrument en ensembles. Ainsi la pratique collective donne une motivation supplémentaire à l'apprentissage individuel.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE PROPOSE L'ENSEIGNEMENT DES INSTRUMENTS SUIVANTS :

• BOIS

Flûte traversière/ clarinette/saxophone

• CUIVRES

Trompette / trombone / euphonium / cor / tuba

• BATTERIE ET PERCUSSIONS

PRATIQUE COLLECTIVE

La pratique collective complète l'enseignement instrumental et est obligatoire après l'aval du professeur après la 2ème ou 3ème année d'instrument.

Cette pratique collective se présente sous la forme d'un orchestre harmonique (instruments à vent et percussions).

L'école propose deux créneaux horaires de répétitions dont au moins un est obligatoire.



NOUVEAU : CLASSE CHANT !

Cette année, l'École Municipale de Musique est ravie de vous proposer des cours de chant ! Que vous souhaitiez chanter en solo ou en groupe, nous avons une place pour vous.

Cours de Chant

Cours Individuel : 45 minutes par semaine

Cours Collectif : 2 heures par semaine

Nos cours s'adressent à toutes les personnes désirant explorer et développer leur voix, quel que soit leur niveau. Vous apprendrez à travers les grands classiques et des répertoires variés.

Pourquoi choisir nos cours de chant ?

Nos séances sont bien plus que des leçons de musique. Elles sont conçues comme des moments d'apprentissage et d'amusement, d'explorations et de découvertes. Vous y trouverez une véritable source de plaisir et de développement personnel.

Rejoignez-nous et découvrez le plaisir de chanter dans une ambiance conviviale et motivante !



CURSUS DE FORMATION

L'enseignement est découpé en 3 cycles de 4 années chacun et évalué sous forme de contrôle continu. Un diplôme est délivré en fin d'année attestant du niveau acquis au terme de l'année écoulée.



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Centre Multiculturel • 13 avenue Antoine Ortuno • Coursan
04 68 46 61 88 • ecoledemusique@coursan.fr
Permanence : Mardi de 16h30 à 20h30 - Mercredi de 14h à 20h

